



## **1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

### **Identification de la substance ou de la préparation**

TIP TOP CEMENT SC 2000

#### **Art.-No.:**

525 2012, 525 2029, 525 2050, 525 2130, 525 2153, 525 2160, 525 2161, 525 2191, 525 2193, 525 2194, 525 2232, 525 2249, 525 4003, 525 4010, 525 4027, 525 4034, 525 4041, 525 4058

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Adhésif, colle

### **Identification de la société**

REMA TIP TOP GmbH

Gruber Straße 63

D-85586 Poing

Téléphone ++49 (0) 8121 / 707 - 0

### **Identification de la entreprise**

Rema Tip Top Vulc-Material AG

Birmensdorferstrasse 30

CH-8902 Urdorf

Tel: 044/735 8282; Fax: 044/7358299

E-Mail: [automotive@rema-tiptop.ch](mailto:automotive@rema-tiptop.ch) / [industrie@rema-tiptop.ch](mailto:industrie@rema-tiptop.ch)

### **Toxikologisches Informationszentrum**

#### **Schweizer Notfalldienst**

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ++49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: [sds@gbk-ingelheim.de](mailto:sds@gbk-ingelheim.de)

## **2. Identification des dangers**

### **Classification**

Indications de danger : Toxique, Dangereux pour l'environnement

Phrases-R :

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut causer le cancer.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Possibilité d'effets irréversibles.

## **3. Composition/information sur les composants**

### **Caractérisation chimique**

( Mélange )

Préparation avec trichloroéthylène



### Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
201-167-4	79-01-6	trichloroéthylène	< 90 %	T, Xn, Xi R45-68-67-36/38-52-53
215-222-5	1314-13-2	oxyde de zinc	< 5 %	N R50-53
232-475-7	8050-09-7	colophane	< 1 %	R43

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

## 4. Premiers secours

### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre

### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

### Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention! Risque d'aspiration!

Appeler aussitôt un médecin.

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyen d'extinction approprié

mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

### Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

### Information supplémentaire

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### **Les précautions individuelles**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### **Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **Les méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### Stockage

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec:

Oxydants.

Poudre d'aluminium

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Lessives alcalines

#### **Information supplémentaire**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition

#### **Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ml/m <sup>3</sup>	mg/m <sup>3</sup>	f/ml	Catégorie	Origine
8050-09-7	Colophane	-	-		VME	
	Colophane	-	-		VLE	
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée)	-	3 a		VME	
	Oxyde de zinc (fumée)	-	3 a		VLE 15 min	
79-01-6	Trichloréthylène	50	260		VME	
	Trichloréthylène	100	520		VLE 4x15	

### Contrôles de l'exposition



### Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en Viton, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de))

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### Protection des yeux

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

L'état physique	Liquide
Couleur	divers
Odeur	douçâtre

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

		Testé selon la méthode
<b>Modification d'état</b>		
Point d'ébullition	90 °C	env.
Point d'éclair	n.a.	*)
<b>Inflammabilité</b>		
Limite inférieure d'explosivité	7,9 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité		
Température d'inflammation	410 °C	
Pression de vapeur :	77 hPa	
à (20 °C)		
Densité :	1,45 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité :	Non miscible	
à (20 °C)		
Viscosité dynamique :	3000 mPa·s	
Densité de vapeur :	4,54	
<b>Teneur en solvant</b>		
< 90 %		



"\*) Selon les renseignements de la PTB, il n'existe pas de point d'inflammation pour le trichloroéthylène; cependant, des mélanges de vapeur ou d'air s'enflamment sous l'apport plus intensif d'énergie."

---

## **10. Stabilité et réactivité**

### **Conditions à éviter**

Au-dessus de 120°C, une décomposition thermique devient possible.

### **Matières à éviter**

Les métaux alcalins et alcalino-terreux., bases, Oxydants., Poudre d'aluminium

### **Produits de décomposition dangereux**

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

Monoxyde et dioxyde de carbone.

### **Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## **11. Informations toxicologiques**

### **Données empiriques sur l'action sur l'homme**

Peut causer le cancer.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Possibilité de lésions irréversibles

Le produit est irritant pour les yeux et la peau

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Danger d'œdème pulmonaire.

Le contact avec la peau ou l'inhalation des solvants contenus dans ce produit peuvent provoquer une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

---

## **12. Informations écologiques**

### **Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pollue fortement l'eau

---

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

### **Code d'élimination des déchets-Produit**

080409

### **L'élimination des emballages contaminés**



Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

ADR/RID classe	6.1
Code de classement :	T1
No. danger	60
No. ONU	1710
Etiquetage	6.1
ADR/RID Groupe d'emballage	III
Quantité limitée (LQ)	LQ 7

### **Nom d'expédition**

TRICHLOROETHYLENE, solution

### **Autres informations utiles (Transport terrestre)**

LQ 7: combination packaging: 5 l / 30 kg (total gross mass); trays: 5 l / 20 kg (total gross mass)

Code de restriction en tunnels: E

Catégorie de transport 2

Etiquetage additionnel avec pictogramme "poisson et arbre" [tel que spécifié au 5.2.1.8.3. ADR] pour emballages internes et individuels > 5 kg ou > 5 l; l'échéance de la période transitoire est fixée au 31.12.2010

### **Transport fluvial**

#### **Transport maritime**

IMDG-Code	6.1
No. ONU	1710
Marine pollutant	No
EmS	F-A; S-A
IMDG-Groupe d'emballage	III
Quantité limitée (LQ) :	5 L / 30 kg
Etiquetage	6.1

### **Nom d'expédition**

TRICHLOROETHYLENE SOLUTION

### **Autres informations utiles (Transport maritime)**

Limited quantities (chapter 3.4): combination packaging: 1 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass)

Etiquetage additionnel avec pictogramme "poisson et arbre" [tel que spécifié au 5.2.1. IMDG Code] pour emballages internes et individuels > 5 kg ou > 5 l; l'échéance de la période transitoire est fixée au 31.12.2009

### **Transport aérien**

ICAO/IATA-DGR	6.1
ONU/ID No.	1710
Etiquetage	6.1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne)	605
IATA-Quantité maximale (avion de ligne)	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo)	612
IATA-Quantité maximale (cargo)	220 L



ICAO-Groupe d'emballage III  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne) Y605 / 2 L

**Nom d'expédition**

TRICHLOROETHYLENE SOLUTION

**15. Informations réglementaires**

**Étiquetage**

Indication de danger T - Toxique; N - Dangereux pour l'environnement  
Conseils supplémentaires Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

trichloroéthylène

**Phrases-R**

- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 45 Peut causer le cancer.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

**Phrases-S**

- 53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales**

Réservé aux utilisateurs professionnels

Contient colophane. Peut déclencher une réaction allergique.

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.  
Classe de contamination de l'eau 3 - pollue fortement l'eau  
(D)  
1999/13/CE (COV) < 90 %

**Information supplémentaire**

Observer le décret sur les substances interdites !

**16. Autres données**

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 45 Peut causer le cancer.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.



- 
- |    |   |
|----|---|
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.                  |
| 68 | Possibilité d'effets irréversibles.   |

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*